

Présentation de l'Atelier

La question de l'enfant placé se pose depuis fort longtemps. Le XX^e siècle et ses deux guerres ont produit nombre d'orphelins et enfants abandonnés : l'Etat créé alors les tribunaux pour enfants et les services d'assistance publique afin de les accompagner dans la vie ; certains deviennent pupilles d'Etat, d'autres sont confiés, souvent durablement, à des lieux ou familles d'accueil. Dès 1925, S. Freud marque son intérêt pour cette clinique et souligne, dans sa préface du livre d'A. Aichhorn *Jeunes en souffrance*, combien la psychanalyse peut être une pierre d'angle pour les professionnels de ses lieux d'accueil et institutions, leur permettant de s'orienter dans le bien-fondé de leur action, au cas par cas.

L'évolution de la famille contemporaine bouscule la manière d'envisager l'enfant placé. L'enfant « placé » n'est plus obligatoirement l'enfant coupé de ses parents. Les droits de ces derniers ont été revisités au gré de textes de loi. Aujourd'hui, on n'envisage plus d'éloigner autoritairement l'enfant des siens. Des soutiens au sein de la famille, « aides éducatives en milieu ouvert » ou « à domicile », sont privilégiés. Elles peuvent être plus ou moins « renforcées », parfois à la demande des parents. Lorsque l'enfant est confié à une institution, les liens sont maintenus avec la famille sous des formes diverses : de la « visite médiatisée » au placement « séquentiel », « de jour », « chez un tiers digne de confiance », « externalisé » ou « à domicile ». Comment l'enfant, ses parents, les professionnels – assistant(e) familial(e), éducateur – font-ils avec ces diverses modalités de placement pour lesquels chacun rencontre peu l'enfant – lequel part, revient? Quel accueil lui réserve-t-on ? Quelles paroles accompagnent ses allers et venues ? Et surtout, comment mettre l'enfant à l'abri et lui permettre de tisser des liens apaisés avec ses parents, ainsi qu'avec sa famille

élargie ?

Le psychanalyste se tient au plus près de la pratique du travailleur social qui a le souci de l'enfant dont il prend la responsabilité, de ses parents, dans cette tâche aussi ardue que délicate d'humaniser un réel. Si l'époque propose un travail entre l'enfant et sa famille sous la forme de réharmonisation des liens, pour la psychanalyse, une boussole : accompagner sa mère – et au-delà, la femme – dont les circonstances de la naissance de l'enfant a causé un ébranlement imprévu, inédit en elle ; son père – et au-delà l'homme – qui s'absente ou dont l'autorité vacille ; quel est le poids du « couple parental » pour chacun.

Accueillir un enfant ne va pas de soi et implique d'accueillir les parents, la langue de la famille. Il s'agit de permettre des déplacements, au sens de la psychanalyse, à l'enfant quand il se trouve attaché à être objet fantasmatique qui comble le couple parental, ou objet en trop qui persécute, ou déchet de son désir. Comment dégager l'enfant de son statut d'objet, afin de lui permettre de passer à une position de sujet et de prendre position ?

Dans la ronde des discours contemporains, de nombreuses questions se posent pour l'enfant placé et ses professionnels au XXI^e siècle. Comment appréhender les divergences entre les professionnels soucieux des droits liés à l'autorité parentale et ceux qui s'orientent de « l'intérêt supérieur de l'enfant » ? Quels sont les effets de la « contractualisation » en protection de l'enfance avec l'enfant et sa famille ? Du discours sur l'autonomie pour les jeunes majeurs ? Quelle place pour l'institution d'accueil au regard de l'institution familiale ? La psychanalyse se propose d'avoir une « fonction d'interprète dans la discorde des langages ((J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage », *Ecrits*, Seuil, 1966, p. 321.)) ». Cet Atelier, avec des professionnels concernés de différentes disciplines,

tentera d'en proposer une lecture.

L'enfant qu'on veut protéger : Le devoir de protection de l'enfant est traditionnellement assuré par sa famille mais dans certains cas, cela n'est pas possible. L'enfant est témoin ou pris dans la violence du conflit conjugal, abandonné dans la famille, privé de soins, ou encore pour des raisons complexes, ses parents ne peuvent s'occuper de lui. Ce sont parfois eux-mêmes qui demandent expressément son placement.

Les discours contemporains sur l'évaluation – avec ses patterns et son corollaire de la preuve – brouillent la manière d'apprécier si un enfant est en danger. Cliniquement, la psychanalyse a des choses à dire sur cette question, avec l'enseignement de Lacan sur la clinique du passage à l'acte, sur le caractère « impossible à supporter » de la jouissance quand elle n'est pas voilée. La psychanalyse mise sur le désir du praticien pour que l'enfant accompagné puisse grandir. La méthode analytique propose aux grandes personnes, non pas d'évaluer les risques, mais de faire preuve de *discernement éclairé*.

Protéger la place du sujet dans l'enfant : L'enfant placé a pu avoir précocement affaire à une rencontre impossible ou ravageuse avec le désir de l'Autre, une « malencontre ((J. Lacan, *Le Séminaire Livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, p. 237.)) » comme le dit Lacan. Dans le temps du placement, voire des multiples placements qui s'imposent à lui, comment consentira-t-il à s'installer dans ces nouveaux lieux, ces nouveaux liens, y-a-t-il des conditions à cela ? Sans recours à l'Autre, parfois comme en exil, il pourra parfois laisser penser à ses nouveaux répondants, qu'il refuse de se laisser accueillir tant la jouissance le déborde, et mobiliser chez eux désarroi et angoisse. Il s'agira de repérer la défense du sujet, laquelle, dans l'enseignement de Lacan, est liée à un désir premier, au désir de l'Autre. Le discours analytique fait entendre la voix singulière de l'enfant placé, son urgence subjective et sa

souffrance dont la manifestation est parfois le fait d'un « désordre au joint le plus intime du sentiment de la vie((J. Lacan, « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Ecrits*, Seuil, 1966, p.558.)) ». Parfois son corps est tenaillé d'angoisse, déchainé ou saisi d'un indicible, alors comment trouver l'issue vers du nouveau?

Nombre de documentaires et de témoignages rendent compte aujourd'hui de parcours uniques, d'histoires à nulle autre pareilles – au-delà de la rencontre avec un désir particularisé – avec un mot, une phrase qui ont eu toute leur importance. Dans l'enseignement de Lacan, ce qui traumatise, c'est le langage. « La façon dont lui (l'enfant) a été instillé un mode de parler porte la marque du mode sous lequel les parents l'ont accepté.((J. Lacan, « Conférence à Genève sur le symptôme », revue *La Cause du Désir* n°95, p.12.)) » Ainsi, comment prendre en compte la manière singulière pour chaque enfant placé de se faire sa famille ? C'est le pari dont relève tout placement, qui portera à conséquence pour la suite.

L'enfant placé a affaire à un réel qui constitue un irréparable dont il devra prendre soin toute sa vie, pas sans quelques autres – juge des enfants, pédiatre, médecin, assistante familiale, éducateur, psychologue. Chacun a partie liée dans cette affaire, chacun responsable dans sa fonction. Quelle offre le psychanalyste peut faire à l'enfant placé ?

L'enfant « séparé », dans le dispositif de la cure analytique.

Comment l'enfant placé peut élaborer la séparation autrement qu'en se faisant l'objet de rejet, de déception, etc ? Cet Atelier en dégagera les ressorts à la lueur des travaux de Lacan sur l'aliénation et la séparation.

Si le placement d'un enfant s'avère nécessaire, il ne lui épargne pas un travail, via la rencontre avec un analyste. La psychanalyse est une pratique de l'offre de parole qui exige

du tact avec l'enfant placé, trop souvent interprété à partir de schémas explicatifs psychologisants sur son histoire, le fixant à un destin tout tracé. Ce qui prime n'est pas tant l'histoire que la réponse du sujet face au réel. Alors comment en parler tout en préservant la dimension du malentendu, inhérente à la relation à l'Autre? L'interprétation analytique est le ressort de l'opération. Qu'est-ce qui restera de plus familier en l'enfant ? Du plus intime de cette marque de la langue dans le corps? Comment permettre ainsi à l'enfant placé de se séparer des siens, de sortir du trauma, de se dégager des identifications qui le déterminent, des signifiants de l'Autre qui l'épinglent, à en extraire le SI de son symptôme, de se parer, via l'objet, d'une forme de dignité avec la part de cet héritage, ou encore de trouver sa manière singulière de se protéger, de faire lien avec la jouissance, d'en faire apparaître les créations ?

Comment faire de son placement chance de séparation ?